

Dimanche 21 avril 2013
Communiqué de presse

Jean-Marc Germain, Secrétaire national à l'emploi et au travail

Vote au Sénat de la loi sur la sécurisation de l'emploi : un pas de plus vers une meilleure protection des emplois et des salariés

Moins de quinze jours après l'Assemblée nationale, le Sénat vient d'adopter, dans la nuit de samedi à dimanche, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi.

Voté à une très large majorité des suffrages exprimés (172 voix pour, 24 contre) ce texte est l'illustration de l'engagement infaillible du Gouvernement pour gagner la bataille de l'emploi et sécuriser, pour tous les Français, les parcours professionnels tout au long de la vie active.

Avec cette nouvelle étape du parcours législatif, ce sont trois nouveaux engagements forts du programme présidentiel qui sont en passe de devenir une réalité du droit du travail : la dissuasion des licenciements boursiers (engagement 35, articles 13 et 15 de la loi), la participation des salariés au conseil d'administration et aux stratégies des entreprises (engagement 55, articles 5, 4, 9 de la loi) et la lutte contre la précarité des emplois et des parcours (engagement 24, articles 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 10 de la loi).

La commission mixte paritaire se réunira mardi afin que la loi puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.